

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

**PLAN D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION INITIALE DES
ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - (N° 1799)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par
M. Portier
-----**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, après le mot :

« concours »,

insérer le mot :

« externes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de préciser que les concours concernés par les dispositions de la présente proposition de loi sont les seuls concours externes, les conditions à remplir pour se présenter aux concours internes ou aux troisièmes concours n'étant pas modifiées.